



Du Tenten à la Migaronne



Commune de Villespy

Timestriel : avril - mai - juin 2016

Edito :

Le printemps est arrivé, vive le Printemps !

Aussi, souhaitons que le retour des beaux jours soit porteur d'une période plus sereine pour chacun d'entre nous.

Ce bulletin N°8 est le fruit d'une graine semée il y aura bientôt deux ans. Ces semences ont développé un intérêt croissant auprès de la population qui nous propose des articles, qu'ils en soient ici remerciés.

Vous pourrez vous plonger dans la suite des démêlées entre le Baron de Ferrals et le seigneur de la Bastide-Villesplas.

Une rubrique « Quoi de Neuf au village », riche en événements, le coin des associations et le programme de la Fête locale, reflètent le dynamisme de notre commune. Enfin, une touche de gourmandise sucrée – salée clôturera votre lecture.

Le Comité de rédaction



Connaissez-vous cet arbre exceptionnel ?

N°8

Mairie de Villespy

Tél : 04 68 94 21 16

mairie.villespy@wanadoo.fr

Site : www.villespy.fr

horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi,
vendredi, de 14h à 15h30

Agence postale communale

Tél : 04 68 94 20 00

horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi,
de 9h à 12h

samedi, de 9h à 11h30

Dépôt de pain

Ecoles

Villespy : 04 68 94 28 07

Carlipa : 04 68 94 24 33

Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI

Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM

Tél : 04 68 76 69 40

CIAS

Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères

Ramassage et collecte
sélective mercredi matin

Boucherie Bareil

vendredi : 9h-12 ; 15h-19h

samedi : 9h-12h

Epicerie ambulante

jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy

jeudi matin

Afin de réduire les coûts et dans un but écologique, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de recevoir le bulletin municipal par email.

Pour cela communiquez nous votre adresse, (email mairie : mairie.villespy@wanadoo.fr)

Quand le Baron de Ferrals harcelait son vassal le seigneur de la Bastide-Villesplas

2^e partie

Le 5 février 1535, Charles de Vaure, religieux au monastère de Saint-Papoul, alors qu'il était à la fenêtre du château de son père, attendant qu'il revint du lieu de Saint-Martin le Vieux où il était allé le jour même tôt le matin pour ses affaires, vit deux hommes, chacun portant une épée, traverser leur propriété. Ce qui était interdit car cela gâtait les fossés, blés et autres grains. Il le dit à son frère aîné Pierre qui était dans ladite maison, auprès du feu et tout indisposé ; Pierre se mit à ladite fenêtre et leur cria de sortir des dites terres et de passer par le grand chemin, ce dont ils ne tinrent pas compte, mais l'un d'eux dit en criant qu'il n'en ferait rien, et par mépris il s'approcha de la maison où était ledit Pierre ; voyant cela, celui-ci s'en alla vers eux, prenant son épée comme ont accoutumé de faire les gentilshommes du pays et son manteau, et son frère, Charles, le suivit après, portant aussi une épée à sa ceinture (apparemment ce n'était pas incompatible avec l'état de religieux). Et quand lesdits deux hommes les virent venir, ils saisirent leurs épées et mirent leurs capes autour de leur bras, à cause de quoi ledit Pierre se douta qu'ils voulaient l'endommager ; c'est pourquoi un peu après, pour la défense de sa personne, il tira de même son épée et mit son manteau au bras comme l'avaient fait lesdits hommes ; et tous quatre se prirent à cheminer vers ledit lieu de Villesplas. Mais, pendant qu'ils allaient leur chemin, vint au-devant dudit Pierre, et bien près de lui, un homme – nommé Jean Molière, portant une arbalète bandée ; et quand il fut près dudit Pierre, il lui dit : « demeuré, vilain, demeuré » ou d'autres paroles semblables. Et quand les deux autres hommes, virent que ledit Jean, portant l'arbalète bandée, était près dudit Pierre, ils crièrent à leurs autres compagnons qui étaient déjà au moulin de Monsat (le « Moulin de Mir », aujourd'hui ruiné) de s'en retourner ; auquel cri, lesdits compagnons et aussi plusieurs autres, en nombre de plus de trente ou quarante, qui étaient devant, vinrent en hâte vers ledit Pierre de Vaure. Et, celui-ci, voyant que c'était un guet-apens, dit à celui qui portait l'arbalète bandée de la débander en terre et de ne faire de mal à personne. Au contraire, les deux hommes se ruèrent contre Charles de Vaure avec leurs épées en grande fureur et impétuosité, reprenant courage à cause de ladite arbalète et, alors que Pierre regardait vers eux pour porter secours à son frère Charles, celui qui portait ladite arbalète la déchargea contre lui, lequel trait lui entra profondément dans l'estomac et sur la mamelle, de sorte qu'il tomba par terre, croyant être mort. Et, après que ledit Pierre fut demeuré un moment gisant par terre, il reprit son souffle et, craignant être tué, se leva debout du mieux qu'il put et s'enleva la flèche, dont il sortit une grande effusion de sang. Et, voyant que les autres s'étaient portés contre son frère à grands coups d'épée, Pierre y alla pour le secourir, parce qu'il était encore jeune (1), et là ils se donnèrent plusieurs coups de leurs dites épées les uns contre les autres, et Pierre, craignant d'être endommagé et pour la défense de sa personne et de son dit frère, donna un coup d'épée sur la tête de l'un desdits compagnons, Dominique Pène, habitant de la Fage – lequel coup le fit choir par terre. Et, comme Pierre de Vaure perdait beaucoup de sang, et qu'il voyait venir nombre de gens contre lui, il se retira avec son frère à la maison de son père, et, il fit apprêter un cheval pour s'en aller audit lieu de Saint Martin le Vieux pour s'y faire soigner. Et, en y allant, il trouva son père sur le chemin, lequel le mena audit de Saint-Martin, et là il le fit confesser, voyant qu'il était en danger de mort, et il le fit aussi panser et soigner par un chirurgien. Et depuis, il a entendu dire que ledit Dominique serait passé de vie à trépas le jour même, à cause du coup d'épée que Pierre lui avait donné sur la tête et faute de soins rapides.

Duquel cas une enquête a été menée par les consuls de Castelnaudary, et plusieurs actes ont été menés contre Mr de Vaure, père, l'affaire a été dévolue par appel et retenue devant le sénéchal de Toulouse, lors duquel procès ledit de Vaure, père, est décédé. Pierre de Vaure obtint par la suite des lettres de rémission (cf. ci-dessous).

Ce guet-apens a été vraisemblablement monté par le baron de Ferrals qui ne répugne pas à prendre la tête de ses troupes, comme dans le cas suivant :

Les de Vaure ont en fief le domaine de St Ferréol, paroisse de Carlipa, sur lequel ils ont fait construire une église ; chaque année à la St Ferréol une fête y est organisée. Les de Vaure s'y rendent en famille. En 1542, Arnaud Fourcade, curé de Carlipa, dépose. Il dit qu'il y a eu deux ans, en 1540 donc, le jour de la fête de Saint-Ferréol, alors qu'il était dans ladite église Saint-Ferréol avec le surplus, il vit venir le baron de Ferrals, accompagné de quatre-vingts ou cent compagnons armés de diverses armes, et il vit que ledit baron sortait d'une borde proche dudit lieu. Et, voyant qu'il venait à ladite église, à il s'enfuit audit lieu de Carlipa, et il entendit que l'on déchargeait des arquebuses, il ne sait pourquoi car il ne le vit pas, mais le bruit courait que ladite assemblée était faite pour battre et endommager ledit de Vaure, contre lequel ledit baron tenait bandol (2).

Il dit que, il peut y avoir environ trois mois, un dimanche, il disait la messe à l'église Saint-Jean de la Bastide pour la femme dudit de Vaure ; il entendit un grand bruit de gens, et la femme dudit de Vaure

sortit à la porte de l'église et dit que c'était le baron qui assiégeait la maison de son mari, et à cause de cela il ne resta pas pour dire la messe ; il est vrai qu'il dit à la femme dudit de Vaure de ne pas sortir de l'église, et parce qu'elle était enceinte il s'exhorta à prendre courage. Et lorsqu'il eut le *corpus Domini*, ledit baron survint et entra dans l'église avec certains autres, et les autres demeurèrent dehors ; et ledit baron se prit de paroles injurieuses contre la femme dudit de Vaure, disait qu'il appelait ladre ledit de Vaure, absent, et après ils s'en allèrent. Et après qu'il eut chanté la messe, il sortit dehors et vit que ledit baron s'en retournait à Villespy avec une grande quantité de gens armés. Et la voix et rumeur commune, audit lieu de Carlipa, est que ledit baron a plusieurs fois attaqué et tendu des embuscades audit de Vaure pour l'assassiner, tellement que ledit de Vaure n'ose sortir de sa maison. Apparemment il y avait de quoi ...

J-P Barès
(à suivre)

¹ Charles était alors âgé de 18 ans environ. Cf. sa déposition de 1542 où on le dit alors âgé de 25 ans ; Pierre de Vaure ayant environ 25 ans au moment des faits. Antoine d'Antin, quant à lui, devait avoir 30 ans environ.

² Les dictionnaires ne donnent pas de traduction pour ce mot ; on peut toutefois deviner qu'il s'agit d'un concept à mi-chemin entre le brigandage et la guerre privée.

Quoi de neuf au village

La fin d'une époque... Le vendredi 26 février 2016, la société DEBELEC est venue enlever notre seule et unique « cabine téléphonique ». Une page se tourne. Oui, cela manquait de discrétion, d'intimité. Nos conversations étaient entendues par tout le monde, mais croyez-vous que les portables ont vraiment résolu ces problèmes ?

Nous profitons de ce bulletin municipal pour reconnaître notre erreur !

Effectivement, nous avons omis d'afficher le compte-rendu du Conseil municipal du 7 décembre 2015 dans les délais impartis. Heureusement certains de nos concitoyens sont vigilants et par un courrier anonyme, reçu le 4 février 2016, ils nous ont permis de rectifier cet oubli. Une erreur que nous ne referons sûrement pas. Encore merci à eux!!!

Réservoir de Villesplas : C'est le vendredi 18 mars au matin qu'a eu lieu le contrôle du réservoir de Villesplas, désaffecté depuis une quarantaine d'années. Cette réserve garantit une protection contre l'incendie sur un périmètre de 200 m. Nous avons pensé qu'améliorer ou réhabiliter nos acquis était une des solutions les moins coûteuses pour notre village. Pour info, les conduites incendie ne peuvent pas être sur le réseau d'eau potable. Vu la configuration et l'étendue de notre carte communale, notre budget eau et assainissement ne suffirait pas et ne pourrait en aucun cas régler dans son intégralité la problématique des dessertes incendie...



Compteur Linky :

Suite aux inquiétudes de quelques habitants au sujet des risques sanitaires dus à l'installation des compteurs ERDF «Linky», nous avons fait quelques recherches. Effectivement, il est apparu dans la presse, où sur les réseaux sociaux, que certaines communes s'étaient positionnées, ou avaient délibéré contre l'installation de ces compteurs nouvelle génération.

Pour info, l'**AMF** (Association Des Maires De France) a interpellé le Premier Ministre sur ce sujet, dans un courrier du 17 mars 2016, dont

voici un extrait :

« Une expression de l'État est urgente et nécessaire pour, d'une part, informer les maires sur les limites de leur capacité à agir dans ce domaine et d'autre part fournir de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent. Il apparaît nécessaire que l'État communique aussi largement sur les contours et les détails du projet «Linky» et assume officiellement son déploiement local. »

Complément d'information, extrait du magazine **Que Choisir** :

« Qu'il s'agisse d'un compteur classique ou de Linky, en règle générale, nos compteurs ne nous appartiennent pas.

Les articles, 6-2 et 6-3 des conditions générales d'EDF précisent que «le dispositif de comptage est fourni et posé par ERDF. Il fait partie du domaine concédé» et que «le dispositif de comptage est entretenu, vérifié et renouvelé par ERDF». EDF parle de «domaine concédé» car le compteur n'est pas la propriété de sa filiale ERDF, mais appartient aux collectivités locales. Néanmoins, celles-ci ayant concédé le service public de distribution à ERDF sur 95 % du territoire, les compteurs relèvent de son entière responsabilité. Certaines communes ont voté contre l'installation des compteurs «Linky» sur leur territoire. Mais c'est loin d'être aussi simple. Les communes s'étant destituées de leur compétence au profit d'une (intercommunalité, Syndicat d'énergie) le vote du Conseil municipal n'a plus qu'une portée symbolique, mais n'a aucune valeur juridique. »

Notre commune dépend pour sa part, du Syndicat d'Electrification, le SYADEN.

Le Conseil municipal soucieux de cette problématique, est à l'écoute et reste très vigilant sur ce dossier, affaire à suivre... (Pour plus de détails, les documents cités sont consultables en Mairie)



Réfection de l'église : Les Chantiers d'insertions ont terminé les travaux dans la chapelle sud de notre église (côté place du Monument aux Morts). Les fentes ont été rebouchées et les peintures rafraichies. N'hésitez pas à vous y rendre à l'occasion, pour voir le travail accompli.



Les 24, 25 et 26 juin prochains, notre village sera en fête.

Nous vous prions de trouver ci-joint le programme des réjouissances diverses, variées et pleines de surprises ! Les pâtisseries et pâtisseries sont invités à préparer des gâteaux pour régaler nos plus jeunes concitoyens à l'issue de la Chasse au Trésor, le **samedi 25 juin après-midi** ! Merci pour eux !!!

A très bientôt autour de ces temps forts qui vont animer notre village.

Objectif Zéro Phytosanitaire :



La nature nous envoie des signes comme cette pensée qui pousse entre les interstices du béton.

Mais il y a aussi des herbes sauvages dont Francis et Romain se sont préoccupées en passant le roto-fil dans les rues.

Les communes n'ayant plus la possibilité d'acheter de désherbant, ils figneront leur travail par un désherbage thermique.

Voici la position du Département de l'Aude.

Une nouvelle loi a été publiée en 2014, interdisant l'usage des pesticides par les Collectivités à l'horizon 2020. Le Conseil Départemental de L'Aude a souhaité avancer la date butoir de cette loi en supprimant l'usage des pesticides en 2016 sur les routes, puis en 2018 pour les autres services concernés. Pour atteindre cet objectif, la mission « Pesticides » a été créée pour accompagner les services jusqu'à l'atteinte du "zéro phyto".

Pourquoi faut-il réduire l'emploi de pesticides ?

- Parce que la contamination des eaux superficielles et souterraines par les produits phytosanitaires est très préoccupante pour les Écosystèmes comme pour la santé.
- 40 % des produits phytosanitaires seraient ainsi rejetés dans les eaux souterraines. Le réseau aquatique de l'Aude serait touché.
- Neuf captages d'eau sont actuellement «classés» pour pesticides, c'est-à-dire pollués.
- Parce que produire une eau potable a un coût de plus en plus important pour les collectivités et les consommateurs.
- Parce que le désherbage de surfaces imperméabilisées, de zones d'évacuation des eaux (caniveaux, avaloirs d'eau pluviale, fossés...) contribue à la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

(Source : Site du Conseil Départemental)

AVIS AUX PROPRIETAIRES D'EQUIDES



Que vous ayez un poney, un cheval, un âne ou autre équidé, pensez à le vacciner contre le **TÉTANOS**.

Présente dans tous les prés et dans le système digestif de nos animaux, cette bactérie attaque le système nerveux à la faveur d'une plaie, accidentelle notamment, et lorsque, après une incubation silencieuse de quelques jours, les symptômes apparaissent, l'issue est fatale dans 80% des cas entre quelques jours et trois semaines selon les tentatives de traitements mis en place et ne dépend ni de l'âge ni de l'état physique de l'animal.

Le tétanos ne fait pas partie des maladies réglementées et la vaccination n'est pas obligatoire.

Néanmoins, en raison de la gravité de la maladie et de l'efficacité et innocuité de la vaccination, il est fortement recommandé de **vacciner** les équidés dès l'âge de 3 mois.

Un rappel est à effectuer tous les trois ans.

(Article écrit par Mme Céline COMPAN)

Nos voisins Cenois préparent à travers la compagnie ALEAS, 1^{er} Festival « Les Fantaisies Populaires » qui se déroulera du 8 au 10 juillet 2016. Nos amis ont besoin de bénévoles, de bonnes volontés, de savoir-faire, une première réunion a eu lieu le 1^{er} avril 2016. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la Mairie de Cenne-Monestiés, ou jeter un petit coup d'œil sur le site : <https://www.facebook.com/lesfantaisiespopulaires/>

Etat Civil

Naissances :

Elena ALQUIER, née le 10 avril

Lucie BANO, née le 13 avril

Décès :

Claude ULMAN, le 8 mars 2016

Caminam

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des randonnées et des rencontres prévues par notre association pour ce trimestre. Vous pouvez également vous connecter sur notre blog : **caminam.over-blog.com**

Avril 2016

- **Sam 09 : Repas-Spectacle** de l'association à 20 H à la Salle Polyvalente de Villespy
L'animation sera assurée par le groupe **Les Copains d'Accords** qui proposera un spectacle de variétés.
Merci d'apporter vos couverts, verres et assiettes (pour le plat et le dessert)

Mai 2016

- **Sam 14, Dim 15 et Lun 16** : week-end de Pentecôte à Prats de Mollo
- **Sam 28** : Chemin des vigneron à Belvèze du Razès

Juin 2016

- **Dim 5** : Pic d'Ourtiset à Rodome
- **Dim 19** : Etang d'Aygue Longue et Pic de l'Homme à Orgeix

Juillet 2016

- **Sam 2 et Dim 3** : Week-end dans les gorges de la Carança

La Petite Plume Villespynoïse

Nous vous informons que durant la période estivale, notre association continue ses activités. Vous pouvez à tout moment vous inscrire les jours d'ouverture les mardi, jeudi et vendredi à partir de 18h à la salle polyvalent

Le coin des gourmands :

Voici le temps des cerises :
« Si toute l'année, il y avait des cerises,
Messieurs les médecins n'iraient plus qu'en chemise ».

Clafoutis aux cerises :

- 50 gr de farine
- 60 gr de sucre
- 4 œufs
- 1l de lait
- 750 gr de cerises
- Sucre pour saupoudrer



- 1) Après avoir travaillé les œufs et le sucre, ajouter la farine puis délayer peu à peu avec le lait.
- 2) Beurrer largement un plat en terre.
- 3) Disposer les cerises dans le fond puis verser la pâte dans le four.
- 4) Au bout de 35 mn de cuisson à 180°C environ, saupoudrer de sucre.
- 5) Laisser encore 10 mn.



Las tradicions que se perdon :

« La fèsta del pòrc... »

Nòstre sègle de consomacion a engranat de nòstres vilatges coma de mantas bòrdas las ancianas tradicions. Qual es, de nòstre Lauraguès, que coneis pas l'istòria del rector que demandava a Julou :

« Julou, quina es la granda fèsta de l'annada ? »

E Julou de respondre :

- M. lo rector, aquò's la fèsta del pòrc... »

N'ï a, a nòstra epòca, que se trufaràn d'aquel pauvre Julou... E ben, pas ieu, qu'ai conegut la misèria e la pauretat dins las bòrdas. Oh ! Pas a l'epòca de Pepin le bref, o dels reis fenhants mas quand èri pichonet, aquò dèu faire una cinquantena d'ans. E la fèsta del pòrc èra presada, òc podètz creire... Quand las bartavèlas de las pòrtas, èran un pauc graissejadas, aquò voliá dire que la sopa seriá melhora e que lo çaçolet seriá porquejat. Me sembla que ne sentissi encara l'afum, a nòstra epòca de chewing-gum e de iaorts, ont cadun a mal al fetge e se vei defendre pel medecin, las monjas, la salsa, lo tripon... enfin, tot çò que fasiá la gaujor e lo bonur de nosautres quora èran pichons.

La fèsta del pòrc començava per una fumatièra a far rogir tot lo pòble de l'ostal... Caliá faire caufar l'aiga dins la granda pairòla... Apuèi, arribava lo sagnaire ; ai dit lo sagnaire, pas lo sanaire, qu'aquò es pas brica parièr...

Tastava l'aiga de la man... e ardit petit... un còp a las costèlas, e vai me cercar lo tesson...

Una còrda per muselar la bèstia, qu'aviá ja sentit que li anavan faire un michant sòrt, e cap a las 8 oras, s'ausissian de cridals espectaculars, que fasián dire al mond de las autras bòrdas : « Te, un tal tua lo pòrc ! »

Lo pastre de Belpech. (L'Independent - 1979)

(Article prestat per Dòna Paule SENIE)



Les tradicions qui se perdent :

« La fête du cochon... »

Notre siècle de consommation a balayé de nos villages comme d'un grand nombre de fermes les anciennes traditions. Qui, de notre Lauragais, ne connaît pas l'histoire du curé qui demandait à Julou :

« Julou, quelle est la grande fête de l'année ? »

Et Julou de répondre :

- M. le curé, c'est la fête du cochon... »

Il y en a, à notre époque, qui se moqueront de ce pauvre Julou... Eh bien, pas moi, qui ai connu la misère et la pauvreté dans les campagnes. Oh ! Pas à l'époque de Pépin le Bref, ou des rois fainéants mais quand j'étais petit, ça doit faire une cinquantaine d'années. Et la fête du cochon était prisee, oui vous pouvez le croire... Quand les poignées des portes, étaient un peu graisseuses, ça voulait dire que la soupe serait meilleure et que le cassoulet serait au porc. Il me semble que j'en sens encore le fumet, à notre époque du chewing-gum et du yaourt, où chacun a mal au foie et se voit défendre par le médecin, les haricots, la sauce, les tripes... enfin, tout ce qui faisait notre joie et notre bonheur quand nous étions petits.

La fête du cochon commençait par une fumée épaisse à faire rougir tout le monde dans la maison... Il fallait faire chauffer de l'eau dans le grand chaudron... Puis, arrivait le saigneur ; je n'ai pas dit le châtreur, car ce n'est pas du tout pareil...

Il touchait l'eau de la main... et vite petit... un coup aux couteaux, et va me chercher le cochon...

Une corde pour museler la bête, qui avait déjà senti qu'on allait lui faire un mauvais sort, et vers les 8 heures, on entendait des cris spectaculaires, qui faisaient dire aux gens des autres fermes : « Té, un tel tue le cochon ! »

Le berger de Belpech. (L'Indépendant - 1979)

(Article prêté par Madame Paule SENIE)

Le comité de rédaction :

Jean-Pierre Barès, Michèle Bastide, Karine Derkaoui, Suzanne Jésuspret, Maryse Lala-Laffont, Pierre Sélariès.

L'INFLUENZA AVIAIRE

QU'EST-CE-QUE C'EST ? Le virus qui sévit actuellement est non-transmissible à l'homme. Il n'infecte que les volailles. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques.

Les canards (palmipèdes) : Porteurs sans symptômes, ils peuvent être infectés sans qu'on le voit.

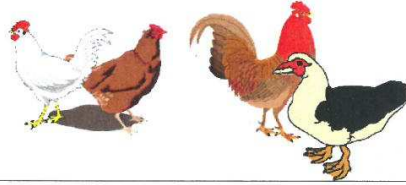
Toutes les autres volailles : les pintades, poules, dindes, cailles etc, montrent des signes cliniques très vite ! La mortalité peut être très élevée.

1ère ETAPE : LE RECENSEMENT SANITAIRE

Je suis un professionnel :
J'ai un élevage commercial :
Si ce n'est pas déjà fait, je me déclare à la DDCSPP de mon département.

Je suis un particulier :
J'ai un élevage à but non-lucratif ou une basse-cour :
Je recense mes volailles.

Et je donne ce papier à ma mairie dès que possible.



Ce recensement sera utilisé uniquement par la DDCSPP (services vétérinaires), à but sanitaire seulement.

2e ETAPE : LE CONFINEMENT DU 18 AVRIL AU 16 MAI 2016

POURQUOI ? Afin d'interrompre le cycle de transmission du virus, des mesures sont prises dans tous les élevages. Les élevages commerciaux commencent un vide des palmipèdes au 18 avril. Chez les particuliers (basse-cour), le confinement est demandé.

COMMENT ? : Il faut empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages ou les parcours des exploitations commerciales voisines. On isole les petits effectifs de volailles dans ce but.

Il s'agit seulement d'isoler les volailles. Si ce sont des volailles de chair, il est préférable de les consommer et de faire aussi un vide sanitaire et une désinfection.

Je ne laisse pas divaguer mes volailles

Je réduis les parcours de mes animaux, il faut qu'ils soient dans un enclos fermé ou à l'intérieur d'un bâtiment.

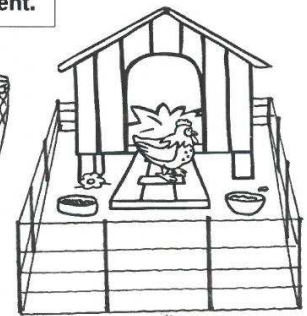


Je pose des épouvantails pour éloigner les animaux sauvages

Je met l'eau et la nourriture de mes volailles à l'abri de la faune sauvage

Je pose des filets

J'appelle mon vétérinaire s'il y a de la mortalité anormale.



LA FAUNE SAUVAGE :

Aucun élément ne permet de mettre actuellement en cause la faune sauvage.

Les mesures de confinement des volailles domestiques permettront également d'éviter la transmission aux deux parties.



C'est par une attitude citoyenne que tous ensemble, nous pourrons faire disparaître le virus. Soyons solidaires avec nos éleveurs du Sud-Ouest !